

Beynac: le projet de contournement abandonné après trente ans de combat

Les opposants au département de Dordogne ont obtenu gain de cause devant la cour administrative d'Appel de Bordeaux. Celle-ci a estimé que chantier qui aurait défiguré ce site touristique majeur ne répondait pas à une «*raison impérative d'intérêt public majeur*».

Par Claire Bommelaer

Publié il y a 2 heures, mis à jour il y a 2 heures



Depuis trente ans, défenseurs du patrimoine et écologistes s'opposaient au projet de contournement routier qui allait défigurer la vallée de la Dordogne. THIBAUD MORITZ/AFP

Kléber Rossillon ne cachait pas sa joie, mardi 10 décembre, après que la Cour administrative d'Appel de Bordeaux a confirmé l'annulation du [projet de contournement routier de Beynac](#). «*C'est trente ans de combat qui trouvent une issue favorable*», résumait le président d'honneur de l'Association Patrimoine Environnement, qui a occupé le site plusieurs semaines en 2018.

À lire aussi : [À Beynac, l'un des plus beaux villages de France, la route de la colère](#)

Mardi après midi, la cour a estimé que le projet ne répondait pas à une «*raison impérative d'intérêt public majeur*» et a enjoint le département de la Dordogne de démolir les éléments déjà construits et remettre en état le site, dans un délai de douze mois. Son actuel président, Germinal Peiro, avait en effet ordonné d'entamer les travaux dans la vallée de la Dordogne, alors qu'une procédure était en cours. Le chantier impliquait la construction d'une route de 3,2 kilomètres, pour un coût estimé entre 32 et 50 millions d'euros. Il visait à désengorger le village classé de Beynac - un des grands sites touristiques du Périgord, très fréquenté l'été.

Une pétition de 220.000 signatures a été remise aux ministères de la Culture et de la Transition écologique, fin 2017. Sans grand effet...

Depuis trente ans, défenseurs du patrimoine et écologistes s'opposaient au projet routier du Conseil départemental, qui aurait défiguré la vallée. Classée réserve de biosphère par l'Unesco, elle est bordée par de célèbres châteaux, dont ceux de Marqueyssac, de Beynac et de Castelnaud. L'Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Dordogne (ASVD) a réussi à mobiliser plusieurs personnalités dont Stéphane Bern, Yann Arthus-Bertrand, [Franck Dubosc](#) ou Allain Bougrain-Dubourg. Elle n'a pas hésité à occuper le site en 2018, pour dénoncer un «*massacre culturel et naturel*».



Après la décision de la cour d'Appel de Bordeaux, le Département de la Dordogne a douze mois pour remettre en état le site. THIBAUD MORITZ/AFP

«Trois enquêtes publiques ont été menées en 1994, 2000 et 2017, et à chaque fois, le projet a été massivement rejeté par la population. La dernière a même récolté 88% d'avis négatifs», rappelle Kléber Rossillon, qui estime que «l'État aurait dû respecter l'opinion publique».

Une pétition de 220.000 signatures a été remise aux ministères de la Culture et de la Transition écologique, fin 2017 - sans grand effet...

Lors des fouilles préalables au chantier, un bassin gallo-romain a été mis au jour et la destruction de ce site a été commencée sans autorisation, malgré les appels des défenseurs du patrimoine auprès de la Ministre de la culture Françoise Nyssen, en 2018. «*Ce dossier-là n'est pas clos, et l'État devra en répondre*», prévient déjà Kléber Rossillon.